



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/(S-XXIII)/L.6  
6 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Vingt-troisième session extraordinaire, troisième partie  
Genève, 3-10 octobre 2006  
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 3 au 10 octobre 2006

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Président Secrétaire général de la CNUCED	Vice-Secrétaire d'État adjoint, États-Unis d'Amérique	Bélarus pour le Groupe D Finlande pour l'Union européenne et
Premier Ministre du Rwanda Ministre du commerce et de l'industrie de l'Inde	Directeur du Ministère des affaires étrangères de la Norvège	les pays en voie d'adhésion – Bulgarie et Roumanie
Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande	Ambassadeur du Bangladesh Pakistan pour le Groupe des 77 et la Chine	Bénin pour les PMA Indonésie

**Note à l'attention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 17 octobre 2006** au plus tard à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 1437.

## CHAPITRE I

### DÉBAT D'ORIENTATION DE HAUT NIVEAU ET ACTION À MENER

(Point 4 de l'ordre du jour)

#### Déclarations liminaires

1. Le **Président** a ouvert le débat d'orientation de haut niveau en faisant observer que tous les thèmes subsidiaires revêtaient une importance cruciale dans l'intégration véritable et équitable des pays en développement dans l'économie mondiale, dans l'optique d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté. L'indépendance et le traitement intégré du commerce, du développement et des questions connexes définissaient le rôle de la CNUCED en tant qu'organe de réflexion sur les questions relatives au développement. Dans le cadre de la mondialisation, il était plus important que jamais d'élaborer de bonnes stratégies de développement au niveau national, parallèlement à l'instauration d'un cadre propice et favorable au niveau international.

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a noté que l'objectif du débat d'orientation de haut niveau était d'examiner: i) le rôle de la mondialisation dans le développement; ii) l'interaction entre les stratégies nationales et internationales de développement; et iii) le rôle du système des Nations Unies, et en particulier de la CNUCED, dans ces processus. Si la mondialisation offrait sans conteste de vastes possibilités de promouvoir la croissance et le développement, il existait une grande disparité dans la répartition, entre les pays en développement, des gains qui en étaient retirés. Certains pays en développement, en grande majorité des PMA, étaient de plus en plus marginalisés dans le processus d'intégration économique mondiale. L'indice du commerce et du développement de la CNUCED montrait que, même si un pays ouvrait ses marchés et avait accès aux marchés des pays développés, cela ne suffisait pas toujours à contribuer à son développement. Ce qui importait le plus était la capacité de saisir au mieux les chances qu'offrait la mondialisation, à savoir l'aptitude à produire des biens et des services, les connaissances nécessaires à la création d'un vaste outil industriel et l'infrastructure qui permettait de commercer et de communiquer, ainsi que la capacité financière de satisfaire aux besoins de la population en matière de santé et d'éducation et de mettre en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques qui favorisaient l'emploi, l'entrepreneuriat et la concurrence.

3. L'adoption de bonnes politiques nationales devait aller de pair avec des efforts cohérents et coordonnés de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'aide pour le commerce devrait jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités, en consolidant l'infrastructure, en créant des capacités d'offre et en faisant face aux coûts d'ajustement liés aux réformes commerciales. Le renforcement des capacités exigeait une augmentation sensible de l'investissement productif, notamment de l'APD, dans les trois domaines suivants: amélioration des ressources de base pour la production, notamment les ressources naturelles, humaines et financières; renforcement des capacités entrepreneuriales et technologiques; et établissement de liens vigoureux de production.

4. La CNUCED continuerait d'œuvrer au renforcement des capacités productives des pays en développement par des synergies entre ces trois piliers – travaux de recherche et d'analyse, coopération technique et formation de consensus intergouvernemental. Elle exploiterait aussi au mieux ses connaissances spécialisées dans des domaines comme les politiques et stratégies commerciales, la facilitation du commerce, la gestion de la dette, l'entrepreneuriat, la promotion de l'investissement et la diversification de la production visant à s'affranchir de la dépendance à l'égard des produits de base. Dans le cadre du processus consistant à repenser le rôle du système des Nations Unies dans le développement, la raison d'être de la CNUCED demeurait sans conteste de traiter les questions qui se posaient en matière de commerce et de développement et d'aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale. En cette période préparatoire à la douzième session de la Conférence et au-delà, l'objectif prioritaire de la CNUCED était d'aider les pays en développement à acquérir la capacité de tirer parti du commerce, de manière à promouvoir le développement et à réduire la pauvreté. La CNUCED contribuerait à la réalisation de cet objectif, notamment en mettant en œuvre les recommandations formulées par le Groupe de personnalités éminentes, en consultation étroite avec les États membres.

### **Principaux orateurs**

5. **S. E. M. Bernard Makuza, Premier Ministre du Rwanda**, a fait observer que l'examen de la politique d'investissement de son pays par la CNUCED et le Guide de l'investissement au Rwanda publié par cette dernière s'étaient apparentés à un cours de formation accélérée aux activités de l'Organisation. À l'ère de la mondialisation, la CNUCED avait un rôle encore plus

grand à jouer que lors de sa création, afin d'aider les pays qui ne participaient encore que faiblement à l'économie mondiale. Parmi ces pays du «tiers monde», certains enregistraient des progrès socioéconomiques soutenus et réguliers et avaient en grande partie rattrapé le monde développé. Mais il y avait aussi des pays qui demeuraient en développement et d'autres qui recherchaient encore le chemin du développement.

6. Pour examiner «l'action à mener» par la CNUCED, il fallait commencer par regarder l'histoire de l'Organisation. La CNUCED avait été créée pour aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale et à enregistrer des progrès. Ses travaux de recherche et d'analyse avaient mis en lumière les problèmes propres aux pays en développement, et son assistance technique était très demandée par ces pays, qui la recherchaient activement. Le Rwanda était l'exemple d'un pays qui avait dernièrement bénéficié des résultats concrets de l'assistance technique de la CNUCED sous la forme d'un examen de sa politique d'investissement.

7. La CNUCED avait servi de cadre à l'échange d'idées entre de multiples partenaires du développement: gouvernements, organisations internationales, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales, secteur privé et milieux universitaires. Elle avait la tâche ardue d'harmoniser les points de vue des différents acteurs afin de trouver un terrain d'entente sur la manière de stimuler le développement socioéconomique des pays.

8. Compte tenu de la situation des pays marginalisés dans le processus mondial de développement, il était clair que l'on continuait d'avoir besoin de la CNUCED. Le Premier Ministre a salué l'attention prioritaire que la CNUCED accordait à l'Afrique ainsi que ses diverses formes d'assistance au continent, notamment dans les domaines suivants: négociations commerciales internationales, appui aux stratégies nationales et régionales, travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes essentiels, assistance technique, formation et conseils en matière de stratégies d'investissement.

9. Même si la CNUCED était toujours aussi pertinente que 40 ans auparavant, elle devrait s'efforcer de se réinventer en permanence afin de devenir encore plus efficace dans un monde en mutation. Les pays les plus pauvres devraient être les plus grands bénéficiaires des activités de

la CNUCED. En outre, le lien entre les travaux de recherche et l'assistance technique de la CNUCED devrait être renforcé afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation.

10. **S. E. M. Kamal Nath, Ministre du commerce et de l'industrie (Inde)**, a appelé l'attention sur les résultats économiques remarquables que les pays en développement avaient enregistrés au cours des dernières années, en particulier les résultats économiques sans précédent de l'Afrique. Il a souligné l'importance du rôle de la CNUCED dans l'étude de la contribution du système commercial international au développement et a affirmé son soutien aux travaux de recherche indépendants de la CNUCED sur les questions relatives au commerce et au développement. La CNUCED devrait continuer de suivre l'évolution du commerce mondial, par exemple l'importance croissante des produits et services innovants ainsi que de la libéralisation du commerce et de l'intégration économique Sud-Sud, afin que tous les participants puissent en récolter les fruits.

11. L'architecture institutionnelle de la gouvernance économique internationale ne tenait pas compte du développement. Afin de remédier à cette iniquité politique entre les pays développés et les pays en développement, les asymétries actuelles de pouvoir au sein de l'OMC et au niveau institutionnel devraient être corrigées grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Cela permettrait aux petits pays en développement de participer véritablement aux négociations commerciales. La création de bourses de commerce entre les pays en développement était aussi un moyen prometteur de favoriser l'essor des échanges; par exemple, l'Inde avait participé activement à l'élaboration d'accords récents de libre-échange et de coopération économique au niveau régional.

12. Les activités de la CNUCED visant à accroître les possibilités de développement des pays en développement étaient très importantes, notamment celles qui les aidaient à surmonter les obstacles complexes rencontrés en matière de commerce et de développement, à analyser les politiques, à examiner les asymétries sur les marchés internationaux et à renforcer les capacités commerciales. Enfin, le Ministre a noté que le développement était un effort collectif exigeant un partenariat efficace entre les pays développés et les pays en développement pour faire face aux problèmes actuels.

13. **S. E. M<sup>me</sup> Paula Lehtomäki, Ministre du commerce extérieur et du développement (Finlande)**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion, a noté que dans un monde en mutation, la principale mission de la CNUCED – intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale – demeurerait essentielle dans la stratégie mondiale visant à soulager ces pays. La mondialisation soulevait des problèmes complexes, mais elle offrait aussi des chances d'intégration bénéfique dans l'économie mondiale. À cette fin, les pays en développement avaient besoin de politiques durables sur les plans social et environnemental afin de renforcer leur cadre réglementaire, leur bonne gouvernance, leurs capacités productives et leur infrastructure. Le commerce pouvait être un moteur puissant d'intégration économique et de réduction de la pauvreté, et devrait être intégré aux plans nationaux de développement des pays en développement.

14. L'UE ferait de son mieux pour obtenir une reprise rapide des négociations dans le cadre du Programme de développement de Doha, dont l'aboutissement contribuerait grandement à une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. L'UE continuerait aussi d'apporter une assistance liée au commerce pour aider les pays à tirer parti des débouchés découlant de l'ouverture des marchés. Elle soutenait des initiatives telles que l'aide pour le commerce, dans laquelle la CNUCED jouait par définition un rôle, et le Cadre intégré renforcé, qui devrait être mis en œuvre prochainement. Elle appelait la CNUCED à coopérer avec d'autres organisations afin de continuer à aider les pays en développement à renforcer leurs institutions et leurs politiques relatives au commerce, à surmonter les contraintes pesant sur leur offre, et à améliorer la compétitivité et la qualité de leurs produits. L'UE s'inquiétait du risque de marginalisation des PMA et des autres pays pauvres et vulnérables dans l'économie mondiale, en particulier des pays africains. Les problèmes profonds que ces pays rencontraient, surtout dans les domaines des exportations, de l'investissement et du renforcement des institutions au service de la compétitivité et de l'innovation, devraient continuer de recevoir une grande attention de la part de la CNUCED.

15. L'examen à mi-parcours se déroulait dans le contexte plus large de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui visait à en améliorer le fonctionnement. Le Secrétaire général de la CNUCED avait participé activement à l'examen des activités internes de l'Organisation et avait fait preuve de courage en s'attaquant aux problèmes avec créativité et

ouverture d'esprit. L'UE se félicitait des travaux du Groupe de personnalités éminentes et était disposée à réfléchir ensemble aux recommandations formulées dans le rapport du Groupe.

16. La Ministre a noté qu'une grande partie de l'aide au développement liée au commerce de la Finlande était allée aux activités de coopération technique de la CNUCED. Toutefois, une grande attention était accordée à l'efficacité et à l'efficacités de tous les programmes et organismes de coopération technique, et leur pertinence était constamment évaluée.

La CNUCED pourrait mieux tirer parti de ses avantages comparatifs dans le système des Nations Unies et par rapport aux autres organisations. Elle pourrait être «plus légère, plus dynamique et plus rentable».

17. Malgré l'engagement ferme pris par tous les États membres, ceux-ci étaient véritablement préoccupés par l'avenir de la CNUCED. Consensus, dialogue et échanges étaient nécessaires pour surmonter cette épreuve. La CNUCED avait les connaissances et les capacités voulues pour renforcer son rôle en tant qu'organe des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement. Elle avait besoin de s'adapter au contexte mondial actuel et au rythme des changements. Enfin, les efforts de réforme en cours ne devraient en aucune façon amoindrir la place de la CNUCED, mais viser à maintenir son efficacité, son efficacité et sa pertinence.

### **Principaux intervenants**

18. **M. Gerald Andersen, Vice-Secrétaire d'État adjoint (États-Unis)**, a dit que la plus grande contribution de la CNUCED était ses travaux sur les contraintes pesant sur l'offre – faiblesse des institutions, lourdeur des procédures administratives et juridiques, médiocrité des infrastructures physiques liées au commerce, coût élevé des facteurs de production et de commerce, faible productivité. La CNUCED pouvait apporter ses compétences techniques à l'initiative de «L'aide pour le commerce». Toutefois, il a souligné que les donateurs fourniraient une aide là où celle-ci donnerait les meilleurs résultats et où il existait déjà une volonté politique. La CNUCED devrait proposer des moyens de mettre davantage à contribution pour le développement les rapatriements de fonds de travailleurs expatriés et les IED. Les États jouaient un rôle vital en créant les conditions pour attirer les investissements, y compris les flux privés, et promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat. La CNUCED négligeait l'épargne

intérieure et le capital foncier non enregistré, qui pouvaient être extrêmement élevés dans les pays en développement, en tant que sources de financement du développement.

19. Sur la question de la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus internationaux, l'intervenant a évoqué les préoccupations exprimées concernant une éventuelle politique commerciale et industrielle dynamique. Il a suggéré que le rôle des gouvernements soit limité à l'identification des domaines où le secteur privé manquait de compétitivité, ou des secteurs où les marchés s'étaient transformés. Pour ce qui était de la marge d'action faisant défaut aux pays en développement, en particulier concernant la limitation des subventions et l'imposition de critères de résultats aux investisseurs étrangers, la participation de ces pays aux négociations multilatérales leur donnerait des possibilités d'influer sur les résultats négociés. Les États-Unis avaient versé d'importantes contributions financières pour le renforcement des capacités liées au commerce afin que les partenaires aux négociations puissent correctement évaluer les compromis à trouver entre les avantages qu'il y avait à accepter des règles et des engagements internationaux et les contraintes imposées par une réduction de la marge d'action.

20. Dans le contexte de la réforme de l'ONU, l'intervenant a dit qu'il ne pensait pas que la réforme accordait suffisamment d'importance à ce qui devait être fait au niveau national. Les plans nationaux de développement étaient le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de développement, à travers le travail coordonné des gouvernements nationaux avec les bureaux locaux des institutions multilatérales et bilatérales. La CNUCED devait renforcer ses liens avec le PNUD, l'UNOPS et les équipes de pays, de façon que ceux-ci puissent davantage utiliser ses compétences.

21. En conclusion, la CNUCED devait aller au-delà des limites des mandats des différents organismes du système des Nations Unies pour s'intéresser aux structures internationales du financement.

22. **M. Henrik Harboe, Directeur du Ministère norvégien des affaires étrangères**, a dit que la CNUCED avait certes compétence pour traiter les questions de développement au sein du système des Nations Unies, mais il n'était pas sûr qu'elle joue son rôle de façon optimale. Les réformes de la CNUCED et de l'ONU visaient non seulement à rationaliser les structures ou



à économiser des ressources financières, mais aussi à accroître la contribution du système des Nations Unies au développement et à la réduction de la pauvreté. L'appui au système des Nations Unies était, pour le Gouvernement norvégien, un objectif important de sa politique extérieure, car le système multilatéral était indispensable aux petits pays et à la réalisation des OMD. La CNUCED devait arbitrer entre un large mandat relatif au commerce et au développement, ainsi qu'aux questions connexes, et les demandes qui lui étaient adressées pour qu'elle mène des activités plus ciblées. Selon l'orateur, la CNUCED manquait de précision et de priorités claires, ainsi que de cohérence dans ses orientations. Elle avait progressivement perdu son rôle et sa pertinence en tant qu'institution expressément chargée des questions de commerce et de développement au niveau mondial, et ses débats avaient beaucoup perdu de leur intérêt. L'Organisation courrait à l'échec si elle ne changeait pas. Elle devait trouver sa place dans l'évolution de l'architecture économique mondiale, et le dialogue intergouvernemental devait conduire à des résultats plus concrets. De plus, l'orateur estimait que le secrétariat de la CNUCED occupait une place trop grande par rapport aux représentants gouvernementaux, dont le rôle était très important pour les débats puisqu'il reposait sur la réalité.

23. Le Gouvernement norvégien faisait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités, et il se félicitait de l'initiative du secrétariat et de la participation de tous les intéressés. La réforme de la CNUCED devait conduire l'institution à renforcer son rôle de laboratoire de réflexion, capable de fournir des analyses prospectives et faisant autorité sur la mondialisation et sur la participation des pays en développement au système multilatéral. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités devaient compléter les activités analogues réalisées par d'autres organisations telles que le CCI et l'OMC. Les recommandations du Groupe des personnalités étaient un bon point de départ pour une réforme à laquelle le Gouvernement norvégien était attaché.

24. **M. Toufiq Ali, Ambassadeur du Bangladesh**, a dit que toutes les organisations internationales avaient eu à s'adapter au changement, mais il était préoccupé par les aspects philosophiques de ce changement. Pour permettre à tous les pays de tirer profit de la mondialisation, il fallait se demander pourquoi il y avait des asymétries entre les pays. Dans le «paradigme du développement», le commerce était devenu plus important que l'aide, puisque les pays en développement dépendaient de leurs partenaires développés pour l'accès aux marchés et la technologie. L'architecture financière de la mondialisation, qui obéissait aux

mécanismes du marché, faisait la part belle aux flux financiers privés. Toutefois, ces flux ne pouvaient être bénéfiques pour le développement sans structures et conditions adéquates dans les pays en développement.

25. Les trois piliers de la CNUCED se renforçaient les uns les autres. Les publications phares de l'institution alimentaient la réflexion dans les pays en développement et les activités d'assistance technique continuaient d'être utiles à ces pays, qui prenaient ainsi davantage conscience de la mondialisation et pouvaient davantage participer au commerce mondial. La CNUCED devait être un laboratoire de réflexion, apportant des idées échappant à toute contrainte idéologique. Dans le contexte de la réforme de la CNUCED, l'intervenant a demandé au secrétariat d'exprimer ses vues sur le rapport du Groupe de personnalités et l'application des recommandations correspondantes.

26. Les pays n'avaient pas tous réussi à intensifier leur croissance grâce au commerce. Si le commerce était essentiel pour le développement, il y avait d'autres éléments tels que l'environnement, la biodiversité et la bonne gouvernance qui influaient aussi sur le développement. Les politiques économiques internationales étant actuellement examinées dans des institutions où les pays en développement n'avaient pas vraiment leur mot à dire, le rôle essentiel de la CNUCED était d'aider ces pays à se faire entendre à propos des deux asymétries qui caractérisaient la gouvernance économique internationale. La première était que les actuels mécanismes monétaires et financiers n'étaient pas organisés sur la base de règles multilatérales, selon lesquelles les principes fondamentaux s'appliqueraient à tous les participants. La seconde était que les règles commerciales multilatérales avaient la même valeur juridique contraignante pour tous, mais elles étaient économiquement plus favorables aux pays développés, et cela aboutissait à réduire la marge d'action des pays en développement.

### **Résumé par le Président du débat interactif**

27. Au cours du débat interactif, plusieurs représentants ont dit que l'examen à mi-parcours devrait servir à renforcer la CNUCED et à en accroître le dynamisme. Ils appréciaient que le Secrétaire général ait cherché à le faire par le biais d'un Groupe de personnalités et attendaient avec intérêt de participer à l'examen des recommandations de ce groupe. Le secrétariat a annoncé qu'une prochaine session du Conseil serait consacrée à un examen des

recommandations du Groupe de personnalités, et les États membres étaient instamment priés de faire part de leurs observations sur les modalités d'application de ces recommandations.

Le secrétariat a dit qu'un groupe de travail serait constitué pour renforcer la coordination interne, mieux utiliser les ressources limitées de la CNUCED, et lui permettre de mieux honorer ses mandats fondamentaux. Pour obtenir des résultats, la CNUCED avait besoin du soutien continu des États membres en matière de ressources, même s'il ne s'agissait pas nécessairement des seules ressources financières. Surtout, elle avait besoin d'orientations claires découlant de décisions concertées issues du mécanisme intergouvernemental.

28. Tout effort visant à renforcer la CNUCED devrait tenir compte des compétences fondamentales et de l'avantage comparatif de l'institution, ainsi que de son histoire et de sa place au sein du système des Nations Unies. La mission de la CNUCED concernant le commerce et le développement restait identique, mais elle devait être distinguée des tâches, qui suivaient l'évolution des problèmes économiques internationaux. La CNUCED était une organisation qui devait obtenir des résultats, et elle devait être plus efficiente et plus efficace. Dans le large contexte de la réforme de l'ONU, il était important, d'après un représentant, que la réforme de la CNUCED soit conduite par le mécanisme intergouvernemental à Genève. La CNUCED devait continuer de réagir à l'évolution des réalités économiques et à la mondialisation, de façon à pouvoir mieux traiter les questions contemporaines et rester à l'avant-garde. Un représentant a fait observer que même une réforme parfaite nécessiterait la volonté politique nécessaire pour être appliquée avec efficacité. Un autre représentant a fait valoir que la réforme de la CNUCED devrait viser à revitaliser l'institution, plutôt qu'à la réinventer.

29. Les représentants ont rappelé que la CNUCED était la seule organisation qui, depuis sa création, s'occupait des questions de commerce dans une optique de développement, raison pour laquelle il ne devait pas y avoir de chevauchement d'activités avec d'autres éléments du système des Nations Unies. Il fallait plutôt se demander si d'autres organisations n'avaient pas récemment empiété sur le mandat de la CNUCED. Rappelant l'appel lancé par un intervenant pour que les travaux de la CNUCED soient plus ciblés, un représentant a demandé si cela signifiait qu'il fallait réduire le volume des activités de la CNUCED ou ses domaines d'action, et s'il était possible de traiter les multiples aspects du développement de façon étroite ou plus ciblée. Un autre représentant a déclaré juger préoccupant qu'il soit demandé à la CNUCED de ne pas réfléchir aux activités des institutions financières internationales; même lorsqu'elle traitait

des mêmes questions, la CNUCED apportait un éclairage différent. Elle ne devait pas être cantonnée à faire les analyses que de nombreux PMA ne pouvaient faire eux-mêmes.

30. Le mandat de la CNUCED a été examiné sous l'angle de sa contribution aux objectifs internationaux de développement et de l'importance égale et des interactions de ses trois piliers. En dépit d'un long passé d'intégrité et d'innovation intellectuelles, la qualité et la cohérence des actuels travaux de recherche et d'analyse devaient être améliorées, de même que les liens avec les deux autres piliers. La CNUCED pouvait travailler plus étroitement avec d'autres institutions, notamment les commissions régionales de l'ONU. Les travaux de recherche et d'analyse devaient être indépendants, promouvoir le dialogue politique et aider à la formation de consensus. L'assistance technique devait être alimentée par la recherche et l'analyse, et se traduire en activités concrètes sur le terrain. Elle devait également servir de base au programme de renforcement des capacités, qui était un élément de l'avantage comparatif de la CNUCED. Cette assistance technique devait être plus efficace et être planifiée selon une stratégie à long terme. Cette planification devait garantir une répartition géographique équitable et permettre d'identifier des sources de financement plus nombreuses et à long terme. Un représentant a dit qu'il fallait accroître et améliorer l'information en retour entre le secrétariat de la CNUCED et les participants aux réunions, et un autre a dit qu'il fallait améliorer la diffusion des travaux de la CNUCED.

31. Quelques représentants ont estimé que la CNUCED devait être plus spécifique et plus ciblée, mais d'autres ont fait valoir que le développement étant un phénomène aux facettes multiples, la CNUCED devait rester flexible pour rester pertinente. Elle avait été capable de se saisir de nouveaux sujets, voire de sujets controversés, et de les traiter en profondeur. Elle devait répondre aux besoins des pays en développement et de groupes spéciaux de pays tels que les PMA, les pays en transition, les pays très endettés et les pays sans littoral. Son mandat relatif aux questions liées au commerce et au développement devait englober la gouvernance économique, car les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux influent sur le développement. La gouvernance englobait également la politique macroéconomique – lutte contre l'inflation, gestion de la dette, promotion de l'investissement, facilitation du commerce, tous éléments qui faisaient partie des actuels travaux de la CNUCED. Au niveau national, la bonne gouvernance ne pouvait être isolée de l'appropriation, laquelle pouvait être

encouragée par des engagements à long terme et des projets coordonnés. L'appropriation était la clef d'un développement durable.

32. Sur la question de la gouvernance économique, plusieurs représentants ont rappelé que la mondialisation devait être profitable à tous. La CNUCED pouvait contribuer à la gestion de cette mondialisation, par exemple en aidant les pays en développement à surmonter les obstacles au commerce et les PMA à participer aux négociations commerciales multilatérales. Un représentant a également dit que la CNUCED devrait participer au suivi de la Conférence sur le financement du développement, et qu'elle avait un rôle à jouer dans l'évaluation de l'impact sur le développement des politiques et des normes contraignantes des institutions de Bretton Woods. Les efforts déployés par les pays en développement en matière de gouvernance économique nationale devaient avoir pour pendant le respect des engagements pris par les pays développés de créer un environnement international favorable. La CNUCED pouvait aider les pays en développement à trouver un juste équilibre entre stratégies nationales et stratégies internationales. Elle pouvait identifier les domaines des actuelles règles et réglementations commerciales internationales où les pays en développement disposaient d'une «marge d'action», sans avoir toutefois la capacité de l'exploiter et de la préserver, et elle pouvait même aider les pays à acquérir une telle marge. Un représentant de la société civile a dit que l'examen à mi-parcours devrait aider à déterminer s'il fallait poursuivre et élargir les travaux de la CNUCED sur la marge d'action, et que cette question devrait faire l'objet d'un véritable débat au sein du mécanisme intergouvernemental. Il fallait également soutenir la promotion de la coopération Sud-Sud, en tant que complément de la coopération Nord-Sud.

33. Il a été suggéré que la CNUCED examine la question des rapatriements de fonds, notamment en aidant les pays en développement à créer des conditions propices à un investissement en faveur du développement de ces rapatriements de fonds, plutôt qu'ils ne soient utilisés pour la consommation. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il participait actuellement au groupe informel de Genève sur les migrations, qui s'occupait de la question des mouvements à court terme de travailleurs et des rapatriements de salaires. Il a expliqué que, pour que des progrès soient faits dans ce domaine, il fallait d'abord disposer d'une meilleure information statistique.

34. Plusieurs représentants ont dit que le cycle de négociations de Doha devrait reprendre aussi tôt que possible et qu'il fallait intensifier les négociations relatives au SGPC. La CNUCED avait également un rôle potentiellement très important à jouer dans l'initiative de «L'aide pour le commerce».

### **Observations d'ordre général**

35. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le thème principal et les trois thèmes subsidiaires de la troisième partie de l'examen à mi-parcours revêtaient une importance toute particulière alors que l'ensemble du système des Nations Unies, dont la CNUCED, se trouvait face à des enjeux et à des opportunités considérables. L'un des objectifs essentiels de la réforme de l'ONU était l'élaboration de normes et de stratégies susceptibles d'apporter des réponses efficaces aux complexités croissantes de l'économie mondiale. Quant à la mondialisation et à son impact sur le développement, elle semblait tarder à produire des bénéfices alors que ses risques étaient bien réels pour de nombreux pays en développement. Au cours de la décennie écoulée, seuls quelques-uns d'entre eux avaient vu leur situation s'améliorer de manière significative tandis que dans d'autres, la pauvreté continuait d'affecter des millions d'individus. L'interconnectivité qui caractérisait le monde d'aujourd'hui ne rendait que plus frappants les disparités et les déséquilibres mondiaux. Il était donc essentiel de gérer efficacement la mondialisation de manière à en exploiter les possibilités et à surmonter les défis d'un développement largement réparti.

36. La résolution 60/265 de l'Assemblée générale, qui soulignait entre autres le rôle clef incombant à l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la coopération internationale pour le développement et assurer la cohérence, la coordination et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, confirmait que le rôle de la CNUCED était fondamental dans ce contexte. Celle-ci avait gagné la confiance des pays en développement en sa qualité de centre de coordination du système des Nations Unies pour ce qui concernait le traitement intégré du commerce et du développement et de questions connexes dans des domaines tels que l'investissement, la finance et les technologies. Il fallait qu'elle continue à jouer son rôle en fondant les perspectives du développement sur les tendances actuelles de l'économie mondiale et que l'on exploite pleinement ses capacités en vue de l'établissement d'un système viable de gouvernance économique mondiale apte à résoudre les problèmes de

développement liés à la mondialisation. Les trois piliers de l'activité de la CNUCED, qui faisaient une place toute particulière au développement, devaient être préservés et renforcés progressivement. L'action de recherche et d'analyse devait alimenter celle de formation de consensus, laquelle devait guider la coopération technique en fonction de la demande. Il fallait que le dialogue d'orientation de haut niveau vise à définir des moyens d'accroître la visibilité, l'efficacité et le champ d'action de la CNUCED dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo.

37. Le représentant du **Bélarus**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a réaffirmé le soutien de son groupe à l'exécution pleine et entière du mandat de la CNUCED XI. La CNUCED devait continuer à publier des recherches impartiales et indépendantes sur les politiques macroéconomiques, les questions financières, la dette et la pauvreté et aider les pays en transition et en développement à surmonter les défis de la mondialisation. Il convenait qu'elle veille à assurer une plus large diffusion à ses travaux de recherche par le biais de sa publication phare et d'autres publications. Le Groupe D attachait une importance particulière à la promotion de l'investissement, domaine dans lequel la CNUCED bénéficiait d'un avantage comparatif certain, et il appréciait beaucoup ses examens de la politique d'investissement. Il fallait que la CNUCED contribue à attirer l'IED dans les pays en développement et en transition en aidant à formuler et appliquer des politiques d'investissement et à mettre en place des cadres réglementaires adéquats, conformes aux stratégies de développement des pays. Elle devait également aider les pays en développement et en transition à concevoir leurs politiques commerciales générales et nationales de manière à maximiser leur part dans les échanges mondiaux. Enfin, une assistance technique devait être offerte aux pays en développement et en transition avant, pendant et après leur adhésion à l'OMC.

38. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie**, a fait valoir que la CNUCED était investie d'une mission importante, intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale. Les flux commerciaux étaient décisifs pour aider les pays à échapper au piège de la pauvreté. Pourtant, en dépit de la croissance économique, la pauvreté restait grande dans la plupart des pays par manque d'une bonne gestion des affaires publiques. L'échec des négociations engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement avait bloqué l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et pénalisé tout particulièrement les pays les moins

avancés. L'Union européenne était favorable à la reprise des négociations et était fortement impliquée dans l'Aide pour le commerce; en fait, elle fournissait plus de la moitié des fonds alloués à l'aide au commerce au niveau mondial.

39. L'Union européenne convenait avec la CNUCED de la nécessité d'un financement intérieur des investissements pour alimenter la croissance économique et d'une politique industrielle active orientée vers le développement. Elle attachait une importance toute particulière à la stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui prévoyait des investissements dans la mise en place d'infrastructures transfrontières et régionales. Le risque d'une marginalisation des PMA et des pays pauvres était préoccupant. La CNUCED devait aider les pays en développement à accroître leurs exportations et à attirer l'investissement étranger direct. En écho au Consensus de Monterrey, l'UE réaffirmait combien était importantes, pour la croissance économique, des institutions démocratiques solides.

40. Enfin, l'UE notait que dans un monde en pleine transformation, il était nécessaire que le mandat de la CNUCED soit revu tous les quatre ans. Cela étant, le processus d'exécution et d'évaluation de ce mandat pourrait être plus efficace.

41. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **PMA**, a tenu à souligner le remarquable travail fourni par la CNUCED, depuis sa création, sur toutes les questions de commerce et de développement. Le développement et d'importantes questions économiques avaient toujours été au centre des débats au sein de la CNUCED et l'on avait assisté, à la onzième session de la Conférence, à l'émergence d'idées nouvelles et à l'expression d'un intérêt particulier pour les PMA. Un travail considérable avait été fait pour remplir le mandat de la onzième session et la contribution non négligeable de la CNUCED à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA devrait être mentionnée à cet égard.

42. Dans le domaine de l'assistance technique, le travail de la CNUCED concernait non seulement le développement et la lutte contre la pauvreté au niveau macroéconomique, mais aussi des secteurs plus précis tels les transports, les TIC et l'investissement. La CNUCED devait être encouragée à poursuivre les programmes d'assistance déjà engagés en faveur des PMA.



43. Il fallait que la CNUCED donne à l'avenir la priorité aux questions qui présentaient un intérêt réel pour le développement. Pour cela, les travaux de recherche et d'analyse devaient être mieux intégrés et venir appuyer la mise en œuvre des activités de coopération technique. Il fallait aider surtout les PMA à améliorer leurs infrastructures et à se doter de capacités d'exportation compétitives dans les domaines où ils bénéficiaient d'un net avantage comparatif. D'autres priorités devaient être le commerce Sud-Sud, l'initiative d'aide au commerce, la création d'emplois durables, le renforcement des capacités et l'industrialisation durable.

44. Le dialogue politique au sein de la CNUCED devait être revitalisé dans le domaine du commerce des produits de base, vital pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement des PMA. Le défi le plus grand auquel étaient confrontées la CNUCED et la communauté internationale était de parvenir à traduire en actions concrètes les intentions exprimées et des objectifs fixés d'un commun accord. Les analyses pleines de clairvoyance de la CNUCED et ses vastes compétences pourraient y contribuer. Pour être en mesure de remplir son mandat, la CNUCED devait être assurée d'un apport de ressources suffisantes. Il lui fallait aussi s'adapter et se moderniser afin de mieux servir les intérêts de ses États membres.

45. Le représentant de l'**Indonésie** a fait valoir que les trois piliers de l'activité de la CNUCED devaient être mis en œuvre selon un processus échelonné et équilibré. Ils constituaient un cadre global pour l'examen des questions de développement. Les débats engagés au titre de l'examen à mi-parcours revêtaient une importance accrue dans le contexte de la réforme de l'ONU et de la suspension des négociations de Doha. L'intervenant a déclaré attendre avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités éminentes et a noté que l'évaluation du rapport par la CNUCED serait utile pour les discussions futures. Le but devait être de renforcer le rôle de la CNUCED au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions formulées par le secrétariat sur la création d'un groupe de travail et d'une équipe spéciale chargés d'appliquer les réformes de la CNUCED devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin que puissent être déterminés l'intérêt de ces propositions pour le renforcement de l'activité de la CNUCED ainsi que la participation des États Membres.

## CHAPITRE II

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

#### A. Ordre du jour

46. L'ordre du jour a été adopté à la première partie de la session, comme suit:
1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  2. Le point de l'application du Consensus de São Paulo<sup>1</sup>.
  3. Renforcement des trois piliers de la CNUCED<sup>2</sup>:
    - a) Formation de consensus;
    - b) Recherche et analyse;
    - c) Coopération technique;
  4. Débat d'orientation de haut niveau et action à mener.
  5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
    - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
  6. Questions diverses.
  7. Adoption du rapport du Conseil.

---

<sup>1</sup> Point examiné à la première partie de la session (TD/B(S-XXIII)/4).

<sup>2</sup> Point examiné à la deuxième partie de la session (TD/B(S-XXIII)/5).

## B. Bureau

47. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante-deuxième session, était composé comme suit:

<b>Président:</b>	M. Gyan Chandra Acharya <sup>3</sup>	(Népal)
<b>Vice-Présidents:</b>	M. Juan Antonio March	(Espagne)
	M. Wegger Christian Strømmen	(Norvège)
	M. Juan Antonio Fernández Palacios	(Cuba)
	M <sup>me</sup> Brigitta Maria Siefker-Eberle	(Allemagne)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M <sup>me</sup> Melissa Kehoe	(États-Unis)
	M. Sameh Shoukry	(Égypte)
	M. Kwame Bawuah-Edusei	(Ghana)
	M. Musa Burayzat	(Jordanie)
<b>Rapporteur:</b>	M. Levan Lomidze	(Géorgie)

-----

---

<sup>3</sup> En remplacement de M. Ransford Smith (Jamaïque).